



## Dispositions COVID-19

Port Grimaud, le 17 mars 2020

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Avec les Chefs de service nous avons arrêté un plan de bataille en tenant compte des derniers éléments du gouvernement.

Après consultation avec notre Président, Monsieur Babayan, je vous résume les dispositions prises pour le bien de tous, reprenant en partie le premier jet de mon mail d'hier.

Nous avons privilégié un fonctionnement restreint des services de l'ASP pour conserver la priorité de la sécurité au sein de la Cité et la mise en protection des salariés. Cet aménagement ne remet pas en cause les démarches personnelles de certains employés, à savoir les congés payés, les congés maladie classiques (nous n'avons heureusement pas de malade covid-19 à ce jour) et les arrêts « maladie covid-19 » pour garde d'enfants de moins de 16 ans (4 salariés).

Cette restriction ne déroge aucunement aux règles gouvernementales en vigueur et nous en profitons pour insister sur le **CONFINEMENT**... le virus n'a pas de frontière et Port Grimaud n'est pas situé dans une bulle aseptisée !

**Les services restreints proposés aux résidents seront appliqués du 17 mars midi au 31 mars midi et maintenus jusqu'à nouvelle décision :**

### **1 – Gardiens :**

Le rythme d'un gardien pour deux quartiers (binôme) est retenu comme en période de congés classiques. Une affiche sera apposée sur la loge avec numéro de téléphone de service du gardien en exercice. Les gardiens sont « naturellement » confinés chez eux et donc dans les quartiers. Ils assureront un service minimum de remise de clefs (avec les précautions hygiéniques d'usage), resteront les « primo- intervenants » en cas d'intervention des secours, pompiers et Gendarmerie. L'accent est porté sur les rondes dans les quartiers, la communication avec les résidents à distance en cas de besoin et la surveillance des propriétés. Ils continueront la remise du courrier aux résidents avec les services Postaux. En revanche, les visites de contrôle chez les propriétaires sont suspendues. Le Chef de la Sécurité, également en charge des gardiens reste sur zone et est joignable pour tout problème.

### **2 – Sécurité :**

Le poste de garde « Poterne » est armé 24/365 par un Agent ASP de jour et deux Agents ASP de nuit. Ils sont en charge de contrôler l'accès des véhicules à la Cité et de rappeler les consignes d'hygiène. Un barriérage a été mis en place pour assurer un périmètre de sécurité sanitaire devant la porte du poste de garde. L'accès par le portail des 6 Canons est fermé. Le service de Moline opérationnel lors des travaux est suspendu. Le Chef de la Sécurité reste sur zone et est joignable pour tout problème.

*Association Syndicale des Propriétaires de la Cité Lacustre de Port Grimaud*

Maison Commune - 83310 Port Grimaud



**Administration**  
Tél 04 94 56 27 48 - Fax 04 94 56 75 00  
Courriel [administration@port-grimaud.fr](mailto:administration@port-grimaud.fr)

**Comptabilité**  
Tél 04 94 56 33 91 - Fax 04 94 56 55 58  
Courriel [comptabilite@port-grimaud.fr](mailto:comptabilite@port-grimaud.fr)

**Capitainerie**  
Tél 04 94 56 29 88 - Fax 04 94 56 50 31  
Courriel [capitainerie@port-grimaud.fr](mailto:capitainerie@port-grimaud.fr)

**Sécurité Terre - Tél 04 94 56 22 13**  
**Urgences Sécurité - Tél 04 94 56 37 72**  
Courriel [securite@port-grimaud.fr](mailto:securite@port-grimaud.fr)





### 3 – Services Techniques / Entretien :

Un roulement d'un à deux Agents d'entretien est mis en place pour assurer la propreté générale de la Cité (voiries, corbeilles etc...). L'entretien des jardins privés ne sera pas assuré durant cette période. Les WC publics, Place de l'Eglise, seront fermés. Le Chef de service reste joignable par téléphone ou par mail. Il est mobile pour toute urgence sur le terrain.

### 4 – Administration :

Une permanence téléphonique et par mail est assurée du lundi au vendredi inclus de **09h00-12h00** et **14h00-17h00**. L'accès physique aux bureaux n'est autorisé qu'en cas d'urgence avérée, aux services postaux et tout organisme d'Etat ou de secours.

### 5 – Capitainerie :

Le service restreint assure une permanence téléphonique et par mail de **09h00-12h00** et **14h00-17h00** semaine et week-end. En cas d'urgence, l'Agent de port interviendra si besoin et contactera son chef de service, Maître de Port. Un agent supplémentaire disponible pourra être rappelé en cas d'urgence (manœuvre sécuritaire sur le plan d'eau). Le Port public sera fermé aux bateaux de passage (avurnav et informations en cours de diffusion). Seuls les bateaux stationnés à Port Grimaud pourront accéder à leur emplacement. Les propriétaires occupant des places privées (amodiation) restent libres et responsables de leurs mouvements sous réserve d'autonomie de manœuvre.

Tous les Chefs de service et le Directeur sont mobilisés et restent joignables pour aider au bon déroulement de ce service minimum. En espérant que cet orage virulent soit le plus bref possible pour reprendre le cours des activités plus sereines.

La sécurité des personnes et des biens reste la priorité de TOUS. Ces mesures contraignantes ne sont que la maigre participation au niveau de la Cité Lacustre de Port Grimaud à l'effort de guerre demandé par le Président de la République. »

Cordialement

Président de l'A.S.P. Port Grimaud  
Jean Charles BABAYAN

Directeur de l'A.S.P. Port Grimaud  
Manuel MADON

Association Syndicale des Propriétaires de la Cité Lacustre de Port Grimaud

Maison Commune - 83310 Port Grimaud



**Administration**  
Tél 04 94 56 27 48 - Fax 04 94 56 75 00  
Courriel [administration@port-grimaud.fr](mailto:administration@port-grimaud.fr)

**Comptabilité**  
Tél 04 94 56 33 91 - Fax 04 94 56 55 58  
Courriel [comptabilite@port-grimaud.fr](mailto:comptabilite@port-grimaud.fr)

**Capitainerie**  
Tél 04 94 56 29 88 - Fax 04 94 56 50 31  
Courriel [capitainerie@port-grimaud.fr](mailto:capitainerie@port-grimaud.fr)

**Sécurité Terre - Tél 04 94 56 22 13**  
**Urgences Sécurité - Tél 04 94 56 37 72**  
Courriel [securite@port-grimaud.fr](mailto:securite@port-grimaud.fr)

